

**AR Prefecture**

063-256301375-20230315-DCS20230318-DE  
Reçu le 23/03/2023  
Publié le 23/03/2023

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin  
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20230318

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 Mars à 18h15, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Charbonnières les Vieilles, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

**Date de convocation** : 28/02/2023.

**Nombre de membres** : en exercice : 115

Présents : 70

Votants : 77 (dont 1 double voix et 6 pouvoirs)

**Objet** : **Marchés publics – schéma de développement des plans d'eau et berges à vocation de loisirs**

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que lors de la réunion du 26 Octobre 2022, celui-ci a été appelé à se prononcer sur la consultation relative à la réalisation d'un schéma de développement des plans d'eau et des berges à vocation de loisirs.

Pour rappel, le cahier des charges a été validé par le bureau syndical lors de sa réunion du 18 juillet 2022. Au vu de offres reçues, le comité syndical a déclaré la procédure de marché infructueuse. En effet, trois offres avaient été déposées sur la plateforme de dématérialisation des marchés pour des montants entre 80 305 € HT et 188 000 € HT alors que cette mission avait été élaborée sur la base d'un budget global de l'ordre de 40 000 € à 50 000 € HT.

Cette opération fait l'objet d'un financement de la part du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre de la convention 2021-2023 dont bénéficie le SMADC. Le budget alloué dans le cadre de cette convention est de 25 000 € soit 50 % d'un montant total de 50 000 € HT. (A titre d'information, un dossier LEADER est prévu pour compléter ce financement à un taux cumulé de 80 % du montant HT).

Conformément à la décision prise en comité syndical d'organiser une nouvelle consultation sur la base d'un cahier des charges retravaillé, ce cahier des charges a été modifié et affiné afin de proposer des missions resserrées, il a fait l'objet d'une approbation par le bureau syndical le 14 décembre 2022.

## AR Prefecture

063-256301375-20230315-DCS20230318-DE

Reçu le 23/03/2023

Publié le 23/03/2023

De façon générale, cette étude doit permettre de :

- Définir un schéma de développement et de coordination des sites sélectionnés : 12 plans d'eau et un linéaire de berges de 20 km,
- Proposer une offre touristique en adéquation avec les cibles de clientèle que ce soit pour des activités de baignade, de pêche ou de loisirs récréatifs et nautiques en lien avec l'eau et/ou aux abords,
- Proposer des activités pour pallier aux problématiques de raréfaction et de qualité de l'eau en cas de fermeture des lieux de baignade,
- Favoriser le tourisme de proximité en proposant des aménagements aussi bien à destination des touristes que des locaux tout en prenant en compte les offres « concurrentielles » présentes aux abords du territoire,
- Mailler le territoire et mettre en avant une offre bien répartie et complémentaire tout en favorisant la mise en réseau des sites,
- Favoriser, via l'aménagement des berges, les activités de canoë sur ce linéaire,
- Tendre vers le pavillon bleu, pour un ou plusieurs sites, afin d'allier développement touristique raisonné, qualité de l'eau et aménagement,

Le cahier des charges contient les ajustements suivants :

- Le linéaire de berges a été défini entre Châteauneuf-les-Bains et St-Gal-sur-Sioule. Il a été demandé de travailler sur des points clefs de ce dernier et non sur son ensemble.
- Les plans d'eau à étudier sont à présents listés (alors qu'il était demandé de les définir dans le précédent cahier des charges).
- Le travail de diagnostic général a été allégé.
- Le travail sur la qualité de l'eau sera étudié dans le cadre des contrats territoriaux. Cette étude se consacrera uniquement aux aménagements (liés directement ou non à l'eau) afin de pallier aux fermetures) et leurs articulations sur le territoire.

Les candidats avaient jusqu'au 24 février 2023 pour déposer leur offre.

Une seule offre a été remise. Elle a été déposée par un groupement composé des cabinets suivants : Cabinet Alliances, Campus Développement et Athos Environnement.

L'offre est composée :

- D'une prestation de base avec 2 phases (1- Diagnostic des sites de plans d'eau et de berges de la Sioule, 2 - Schéma de développement et fiches actions des sites) pour un montant de 41 492 € HT (62 jours d'intervention)
- D'une option 1 relative à des propositions sommaires d'aménagement (esquisse, schéma de principe d'aménagement) pour 12 560 € HT (19 jours d'intervention)
- D'une option 2 relative au renforcement de la sensibilisation des élus sur sites pour 3 920 € HT (5,5 jours d'intervention)
- Et d'une option 3 relative à un plan d'actions pavillon Bleu pour 5 950 € HT (11,4 jours d'intervention).

Une grille d'analyse plus précise de l'offre a été présentée en séance sur la base des critères de sélection et est annexé à la présente délibération.

**AR Prefecture**

063-256301375-20230315-DCS20230318-DE  
Reçu le 23/03/2023  
Publié le 23/03/2023

Par ailleurs, un contact récent avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a permis d'envisager de mobiliser un temps d'ingénierie en amont de cette étude afin de travailler sur la précision des objectifs, mobilisation des acteurs concernés et sur la concertation. Une telle intervention pourrait se déployer de manière gratuite (car le SMADC bénéficie du Plan Avenir Montagne Ingénierie) et fera l'objet d'un arbitrage de l'ANCT prochainement. Une telle intervention, si elle est validée, aura une influence sur les conditions de réalisation de la prestation principale, notamment sur la mobilisation des jours d'intervention selon les phases.

Où cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

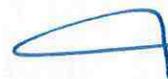
**DECIDE** : de donner délégation au Président du SMAD des Combrailles pour négocier avec le groupement candidat, pour passer ce marché et enfin pour signer tous les documents relatifs à ce marché.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Certifiée exécutoire

Le Président,

**Boris SOUCHAL**



## AR Prefecture

063-256301375-20230315-DCS20230318-DE  
 Reçu le 23/03/2023  
 Publié le 23/03/2023

Analyse des offres - Notes de sélection		Candidat 1
N°	Nom	Groupement Cabinet Alliances. Campus Développement, Athos Environnement
	<p><b>Phase 1 Diagnostic des sites plans d'eau et berges de la Sioule</b>                      Entretien avec une dizaine de personnes ressources : PNR des Volcans, 3 EPCI, OTC, CD63, ARS, Région Auvergne, CCI, CAUE, association de prestataires ou environnementales                      Visites approfondies des 15 sites                      Entretiens avec les gestionnaires des sites (présentiel ou distanciel)                      Création d'une base de données de sites : descriptif, analyse de l'environnement, analyse des contraintes urbanistiques et techniques, analyse équipements existants, qualité de l'eau...                      Cartographie des 15 sites                      Analyse AFQM des 15 sites</p> <p><b>Phase 2 Schéma de développement et Fiches actions sites</b>                      Benchmark : recherche et analyse sites similaires                      Animation de temps de travail collectifs :                      Atelier schéma de développement collectifs                      3 Ateliers thématiques par type de profil de plans d'eau et berges                      Elaboration d'un schéma de développement et de cohérence                      Rédaction de fiches actions sites ; récapitulatif du diagnostic, descriptif projet, éléments de cadrage technique et économique</p> <p>Option 1 : Esquissées et schémas de principe d'aménagement des sites                      Option 2 : Renforcement de la sensibilisation des élus sur sites ; 2 journées de terrain, tournée sur les 15 sites, mise en perspective, discussion                      Option 3 : Plan d'actions Pavillon Bleu : analyse cahier des charges, diagnostic qualité d'eau sur 8 sites à usage de baignade, sélection de 2 à 3 sites pressentis, élaboration de plans d'actions</p>	
	<p><b>Description des phases de l'étude dans la méthodologie proposée</b></p>	
	<p><b>Rendus-Livrables</b></p>	<p>Phase 1 : base de données qualifiée des 15 sites, support de présentation synthétique, compte-rendu coté et copié                      Cabinet Alliance et Campus développement mobilisés sur les 3 phases principales                      Cabinet Athos Environnement mobilisé pour l'option Pavillon Bleu</p>
	<p><b>Moyens mis en œuvre</b></p>	<p>3 réunions d'un comité de pilotage (lancement, intermédiaire et final), précédées de 3 réunions d'un comité technique                      1 Ateliers à l'échelle des Combrailles                      3 Ateliers de travail selon le type de sites</p>
	<p><b>Réunions et instances de suivi</b></p>	<p>Nombre de jours intervenants et budget                      Phase 1 : Diagnostic des sites plans d'eau et berges : 32,4 jours -&gt; 32 082 euros HT                      Phase 2 : Schéma de développement et fiches actions sites : 29,4 jours -&gt; 19 410 euros HT</p>
	<p><b>Budget</b></p>	<p>Option 1 : Proposition sommaire d'aménagement : 19 jours -&gt; 12 560 euros HT                      Option 2 : Renforcement de la sensibilisation des élus sur sites : 3,5 jours -&gt; 3 920 euros HT                      Option 3 : Plan d'action Pavillon Bleu : 11,4 jours -&gt; 5 950 euros HT                      Sur 7 mois</p>
	<p><b>Calendrier</b></p>	<p>Phase 1 : 3 mois                      Phase 2 : 3 mois                      Restitution le 7ème mois</p>
	<p><b>Références</b></p>	<p>Base de loisirs activités de plein nature, hébergements touristiques, hôtellerie, pôles nature liés à l'eau</p>
	<p>Compréhension de la mission et de ses ambitions /10</p>	<p>6</p> <p>6</p>
	<p>Qualité de l'offre et Valeur technique appréciée sur la base du mémoire technique (40%)</p>	<p>6</p> <p>6</p> <p>6</p>
	<p>Compétences et moyens mis en œuvre (40%)</p>	<p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>6</p> <p>3</p> <p>3</p> <p>61</p>
	<p>NOTE TOTALE / 100</p>	<p>49 790,40 euros HT pour les 2 phases de base                      Phase 1 : 22 082 euros HT, Phase 2 : 19 410 euros HT                      Option 1 : 12 560 euros HT                      Option 2 : 3 920 euros HT                      Option 3 : 5 950 euros HT</p> <p>803 € jours (en moyenne)</p>

**ASSEMBLEE GENERALE****DU 15 MARS 2023**

AR Prefect

**CHARBONNIERES LES VIEILLES**

063-256301375-20230315-DCS20230318-DE

Reçu le 23/03/2023

Publié le 23/03/2023

**Liste des Présents**

<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES PRESENTS</b>
Ayat-sur-Sioule	Jean-Claude BELLARD
Beauregard-Vendon	Denis GEORGES
Biollet	Claude CHAMBON
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Bourg-Lastic	Bernard DEBOTE
Briffons	Alain BOUSCAUD
Bussières près Pionsat	Fanny BRIAT
Buxières-sous-Montaigut	Philippe WROBEL
Chapdes-Beaufort	Luc CAILLOUX
Charbonnières-les-Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Charensat	Jean-Claude SENETAIRE
Châteauneuf les Bains	Jean-Yves NOUZILLE
Château sur Cher	Robert DUBUIS
Combronde	Alain ESPAGNOL
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Davayat	Dominique RUSSO
Fernoël	Pascal GAULON
Giat	Dominique BARBARIN BADIERE
Gimeaux	Françoise CHAPUT
Gouttières	Sébastien RICHARDOT
Herment	Boris SOUCHAL
Jozerand	Alain DUCLAUX
La Cellette	Sophie COMBEMOREL
La Goutelle	Ida GIRAUD
Lastic	Francis BOUYOUX
Les Ancizes Comps	Didier MANUBY
Lisseuil	André BROMONT
Marcillat	Bernard LESCURE
Montaigut-en-Combraille	Claire LEMPEREUR
Montcel	Françoise-Paule MATHEY
Moureuille	Hélène VERNADAT
Neuf-Eglise	Karine BOURNAT-GONZALEZ
Pionsat	Bernard PENY
Pontgibaud	Alain FOURNIER
Prompsat	Hubert CHAPUT
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Queuille	Stéphane CANUTO
Roche d'Agoux	Laurence ORIOL
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint Eloy les Mines	Jacqueline DUBOISSET
Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint-Gervais-d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
Saint Jacques d'Ambur	Dominique MONNEYRON
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint Pardoux	Philippe MASSON
Saint-Pierre-le-Chastel	Marc TARDIF
Saint-Priest-des-Champs	Marie-Claude BAGNAUD
Saint-Rémy-de-Blot	François ROGUET
Sauret-Besserve	Jacques LAGUET
Servant	Sylvain DURIN
Teilhêt	Bernard DUVERGER
Tortebesse	Gilles BOULAY
Vergheas	Gilles BERNARD
Verneugheol	Bernard THOMAS

Villossanges Voingt Youx	Jean-Yves NEDELLEC Josias GARCIA Philippe IMBAUD
<b>COMMUNAUTES DE COMMUNES</b>	<b>DELEGUES PRESENTS</b>
<b>AR Prefecture</b> Chavanon Combrailles et Volcans 063-256301375-20230315-DCS20230318-DE Reçu le 23/03/2023 Publié le 23/03/2023	Frédéric SABY Janette VIALETTE-GIRAUD Yannick BONY  Sébastien GUILLOT Julien PERRIN  Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL
Combrailles Sioule et Morge	
Pays de Saint Eloy	

<b>CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS</b>	
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Clémentine RAINEAU Grégory BONNET
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL
Canton de Saint-Eloy	Jocelyne LELONG

### **Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :**

Ars-les-Favets (excusé)	Bromont Lamothe (excusés)
Champs (excusés)	Cisternes-la-Forêt (excusé)
Combrailles (excusé – <b>POUVOIR</b> )	Durmignat (excusée)
Espinasse (excusés)	La Celle-d'Auvergne (excusé)
La Crouzille	Landogne (excusée)
Lapeyrouse (excusée)	Le Quartier
Loubeyrat (excusés)	Manzat
Menat (excusées)	Messeix (excusé)
Miremont (excusé)	Montel de Gelat (excusée)
Montfermy	Pontaurmur (excusé – <b>POUVOIR</b> )
Pouzol (excusée)	Saint-Angel (excusé)
Saint-Avit (excusée)	Saint-Etienne des Champs (excusée)
Saint-Georges-de-Mons (excusée – <b>POUVOIR</b> )	Saint-Germain-près-Herment (excusé)
Saint-Hilaire-de-Pionsat (excusé – <b>POUVOIR</b> )	Saint-Hilaire-les-Monges
Saint-Julien-la-Geneste (excusé)	Saint-Maigner
Saint-Maurice-près-Pionsat	Saint-Quintin-sur-Sioule (excusé)
Saint-Sulpice	Savennes (excusées)
Sauvagnat-près-Herment (excusé)	Teilhède (excusé - <b>POUVOIR</b> )
Tralaigues (excusée)	Virlet (excusées)
Vitrac (excusé)	Yssac-la-Tourette (excusés)

### **Communautés de communes:**

Monsieur Gérard VENAULT, excusé, **POUVOIR**

### **Conseillers Départementaux excusés ou absents:**

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme  
 Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental, vp du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)  
 Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale, vp, du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusée)